



HBSA

Association civile régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :

4 rue des Trois Meules  
42100 SAINT ETIENNE

Siren : 480 514 305

## Rapports du Commissaire aux comptes

Exercice clos  
le 30 juin 2011



**Hand Ball St Etienne Andrézieux**  
Association civile régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social :  
4, rue des Trois Meules  
42000 SAINT ETIENNE  
Siren : 480 514 305

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011**

f

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association H.B.S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

fr

Nous formulons des réserves sur les points suivants :

- L'évaluation du contrôle interne en place dans l'association ne permet pas de conclure que le système en place assure la maîtrise des dépenses de fonctionnement.
  
- Les comptes de l'exercice se traduisent par une perte comptable de 22 369 € et une dégradation de la situation de trésorerie. Ces éléments font peser une incertitude sur la continuité d'exploitation, incertitude non décrite dans l'annexe.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit aux réserves mentionnées ci-dessus :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié par sondages la conformité des produits comptabilisés au regard des décisions d'attribution des organismes financeurs.
  
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié par sondage le caractère recouvrable des sommes significatives inscrites dans le poste « Autres créances ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Etienne, le 3 décembre 2011

Le Commissaire aux Comptes

---

EXCO LOIRE  
Fabrice RABÉRIN  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

**HBSA**

*Handball Club de Saint Etienne - Andrézieux*

**4, rue des Trois Meules**

*42000 SAINT ETIENNE*

**COMPTES ANNUELS**

**AU 30/06/2011**

**En euros**

**EXCO LOIRE**

Z.I. Molina la Chazotte Sud  
 108, rue de l'Avenir - BP 178  
 42004 SAINT-ETIENNE CEDEX 1  
 Tél. 04.77.47.64.36 - Télécopie 04.77.47.64.50

**BILAN ASSOCIATIF**

EUROS

ACTIF	Exercice N clos le 30/06/2011			Exercice N-1 clos le * 30/06/2010
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>	550		550	1 050
<b>TOTAL I</b>	<b>550</b>		<b>550</b>	<b>1 050</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières, approvisionnements				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (3)</b>				
Redevables, usagers et comptes rattachés				
Autres	23 450	200	23 250	11 800
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>	27 303		27 303	57 275
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				4 786
<b>TOTAL III</b>	<b>50 753</b>	<b>200</b>	<b>50 553</b>	<b>73 861</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>51 303</b>	<b>200</b>	<b>51 103</b>	<b>74 911</b>
(1) Droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			550	1 050
(3) Dont à plus d'un an				

## BILAN ASSOCIATIF

EUROS

PASSIF	Exercice	Exercice
	N clos le 30/6/11	N-1 Clos le * 30/6/10
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise (dont subventions d'investissements non renouvelables)		
Fonds statutaires		
Subventions d'investissement		
Dons et legs		
Fonds associatif avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'association		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Affectation au "projet" (affectation des exercices précédents)		
Report à nouveau	57 050	41 924
Résultat comptable de l'exercice	-22 369	15 126
Subventions d'investissement (renouvelables)		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>34 681</b>	<b>57 050</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES (2)</b>		
Emprunt obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
Emprunts et dettes financières divers	10 058	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 600	3
Dettes fiscales et sociales	3 764	17 858
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL IV</b>	<b>16 422</b>	<b>17 861</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION (1)</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL V</b>		
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>51 103</b>	<b>74 911</b>
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	10 058	



**EXCO LOIRE**  
 Z.I. Molina la Chazotte Sud  
 108, rue de l'Avenir - BP 178  
 42004 SAINT-ETIENNE CEDEX 1  
 Tél. 04.77.47.64.35 - Télécopie 04.77.47.64.50

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

EUROS

<b>CHARGES</b>	Exercice N clos le 30/06/2011	Exercice N-1 clos le * 30/06/2010
<b>Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières (1))</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achat et charges externes*	219 131	181 011
Impôts, taxes et versements assimilés	2 163	11 087
Salaires et traitements	80 171	110 548
Charges sociales	13 707	23 018
Dotations aux amortissements des immobilisations		
Dotations aux provisions	200	
Autres charges	560	
<b>TOTAL I</b>	<b>315 932</b>	<b>325 664</b>
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)		
<b>TOTAL II</b>		
Charges financières (1)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Interêts et charges assimilées		
Différences négatives de charge		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières		
<b>TOTAL III</b>		
Charges exceptionnelles (1)		
Sur opérations de gestion	1 594	1 356
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 594</b>	<b>1 356</b>
<b>TOTAL ( I+II+III+IV)</b>	<b>317 526</b>	<b>327 020</b>
Participation des bénévoles	28 474	39 740
<b>Solde créditeur = Excédent</b>		<b>15 126</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>346 000</b>	<b>381 886</b>
* y compris		
- redevances de crédit bail mobilier		
- redevances de crédit bail immobilier		
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

**EXCO LOIRE**  
 Z.I. Molina la Chazotte Sud  
 108, rue de l'Avenir - BP 178  
 42004 SAINT-ETIENNE CEDEX 1  
 Tél. 04.77.47.64.35 - Télécopie 04.77.47.64.50

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE**

EUROS

<b>PRODUITS</b>	Exercice N clos le 30/06/2011	Exercice N-1 clos le* 30/06/2010
<b>Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers (1))</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	67 798	62 935
<b>SOUS TOTAL A : MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>67 798</b>	<b>62 935</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	205 483	225 063
Reprises sur provisions (et amortissement)		
Transferts de charges	5 496	
Autres produits	16 380	53 308
<b>SOUS TOTAL B</b>	<b>227 359</b>	<b>278 371</b>
<b>TOTAL I (A+B)</b>	<b>295 157</b>	<b>341 306</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
<b>Produits financiers :</b>		
Interets et Produits assimilés		180
Produits nets sur valeurs mobilières de placement		
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL III</b>		<b>180</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion		660
sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL IV</b>		<b>660</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)</b>	<b>295 157</b>	<b>342 146</b>
Participation des bénévoles	28 474	39 740
<b>Solde débiteur - perte</b>	<b>22 369</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>346 000</b>	<b>381 886</b>
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		

**Association HBSA**  
**Annexe aux comptes annuels**

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan clos le 30/06/2011 fait apparaître un total de 51 103 €. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de tableau, dont le total est de 346 000 € et dégageant une perte de 22 369 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2010 au 30/06/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### A. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour la septième année consécutive, l'association a accueilli le « Tournoi Hand Elite 42 ».

L'objectif du tournoi est de promouvoir le handball dans le département de la Loire.

Les équipes engagées lors de cette édition étaient Istres, Nîmes, Saint Raphaël et Dijon.

Cette manifestation engendre de nombreux partenariats avec les partenaires financiers et institutionnels locaux.

### B. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

**B1. Immobilisations financières, participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**B2. Créances**

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**C. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT**

Toutes les données sur les tableaux annexés sont exprimées en EUROS.

**D. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Pour l'exercice clos le 30 juin 2011, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 600 € TTC.

**E. AUTRES INFORMATIONS**

En application de l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 Mai 2006, relatif au volontariat, il est porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Les fonctions des trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants.

**EXCO LOIRE**  
 Z.I. Molina la Chazotte Sud  
 108, rue de l'Avenir - BP 178  
 42004 SAINT-ETIENNE CEDEX 1  
 Tél. 04.77.47.64.36 - Télécopie 04.77.47.64.50

### ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 30/06/2010

EUROS

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	550	550	
Autres immobilisations financières			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Redevables et comptes rattachés			
Autres créances	23 450	23 450	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	
(1) Montant :			
- Prêts accordés en cours d'exercice	850		
- Remboursements obtenus en cours l'exercice	1 350		

EUROS

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		1 AN AU PLUS	1 ANS A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes établissements de crédits (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1)	10 058	10 058		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 600	2 600		
Dettes fiscales et sociales	3 764	3 764		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatées d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>16 422</b>	<b>16 422</b>		
(1) Montant :				
- Emprunts souscrits				
- Remboursements de l'exercice				
- concours bancaires	10 058			

**EXCO LOIRE**  
 Z.I. Molina la Chazotte Sud  
 108, rue de l'Avenir - BP 178  
 42004 SAINT-ETIENNE CEDEX 1  
 Tél. 04.77.47.64.35 - Télécopie 04.77.47.64.50

## IMMOBILISATIONS

EUROS

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
AUTRES IMMO. INCORPORELLES				
<b>Total</b>				
Immobilisations corporelles				
TERRAINS				
AGENCEMENTS TERRAINS				
BATIMENTS				
AGENCEMENTS BATIMENTS				
MATERIEL ET OUTILLAGE				
AGENCEMENTS				
MATERIEL DE TRANSPORT				
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE				
MOBILIER				
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE				
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>Total</b>				
Immobilisations financières				
PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS	1 050	850	1 350	550
AUTRES IMMO. FINANCIERES				
<b>Total</b>	<b>1 050</b>	<b>850</b>	<b>1 350</b>	<b>550</b>
<b>T O T A U X</b>	<b>1 050</b>	<b>850</b>	<b>1 350</b>	<b>550</b>

**EXCO LOIRE**  
Z.I. Molina la Chazotte Sud  
108, rue de l'Avenir - BP 178  
42004 SAINT-ETIENNE CEDEX 1  
Tél. 04.77.47.64.35 - Télécopie 04.77.47.64.50

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS**

EUROS

	Valeur début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur fin d'exercice
<b>Fonds associatif sans droit de reprise</b>				
Fonds statutaires				
Subventions d'investissement				
Dons et legs				
<b>Fonds associatif avec droit de reprise</b>				
<b>Réserves</b>				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres				
Affectation au "projet"				
Report à nouveau	41 924	15 126		57 050
Résultat comptable de l'exercice	15 126	-22 369	15 126	-22 369
Subventions d'investissement (renouvelables)				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>TOTAUX</b>	<b>57 050</b>	<b>-7 243</b>	<b>15 126</b>	<b>34 681</b>

**DETAIL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

EUROS

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
<b>Sur subvention de fonctionnement</b>					
Centre National pour le Développement du Sport	4 100		4 100		
Conseil Général de la Loire	21 900		21 900		
Ville de Saint Etienne	70 830		70 830		
Ville d'Andrézieux Bouthéon	32 500		32 500		
CNASEA	74 153		74 153		
Conseil régional	2 000		2 000		
<b>TOTAUX</b>	<b>205 483</b>		<b>205 483</b>		



## DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

**EXCO LOIRE**Z.I. Molina la Chazotte Sud  
108 rue de l'Avenir - BP 178  
42004 SAINT-ETIENNE CEDEX 1  
Tél. 04.77.47.64.35 - Télécopie 04.77.47.64.50

EUROS

<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>Montant</b>
<b>POSTES DU BILAN CONCERNES</b>	
Dettes financières	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Autres dettes :	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 600
Dettes fiscales et sociales	3 764
Autres dettes diverses	
<b>TOTAL</b>	<b>6 364</b>
<b>DETAILS DES CHARGES A PAYER</b>	
Honoraires commissaire aux comptes	2 600
Provision congés payés	3 181
Charges sur provision congés payés	581
<b>TOTAL</b>	<b>6 362</b>

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>Montant</b>
<b>POSTES DU BILAN CONCERNES</b>	
Créances	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	23 250
<b>TOTAL</b>	<b>23 250</b>
<b>DETAILS DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	
Région Rhone Alpes - subvention "Hand'Elite 42"	2 000
Subvention Andrézieux Bouthéon	16 250
Conseil Général - subvention "Hand'Elite 42"	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>23 250</b>

**ASSOCIATION H.B.S.A.**  
**Association civile régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**

**Siège social :**  
4, rue de Trois Meules  
42000 SAINT ETIENNE  
Siren : 480 514 305

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011**

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

##### I - Conventions conclues au cours de l'exercice relevant de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

II - Conventions relevant des articles L.612-5 du Code de commerce conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Monsieur Gilles MONNIER, président délégué

L'association Handball Saint Etienne Andrézieux a versé au cours de la saison 2010/2011 des loyers à M. Gilles MONNIER pour la somme de 11 402.91 euros correspondant à la participation du club pour l'occupation par des joueurs d'appartements dont il est propriétaire.

Cette somme se décompose de la façon suivante :

➤ Appartement de M. FARJALLAH	3 454.97 €
➤ Appartement de Mlles COTAYA et AZE	3 037.98 €
➤ Appartement de Mlle PAYE	1 193.86 €
➤ Appartement de Mlle PASCU	1 375.09 €
➤ Appartement de Mlle DJEHAICHE	2 341.01 €

Avec Madame Isabelle BATTANDIER, présidente de l'association

Par décision du bureau directeur du 28 juin 2010, l'association avait décidé de prêter la somme de 3 000 euros à Mme Isabelle BATTANDIER. Cette avance a été intégralement remboursée sur l'exercice.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Saint-Etienne, le 3 décembre 2011

Le Commissaire aux Comptes

  
EXCO LOIRE  
Fabrice RABÉRIN  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon